



*Signataires : Natacha Buffet-Desfayes, Darius Azarpey, Jean-Pierre Pasquier, Joëlle Fiss, Thierry Oppikofer, Fabienne Monbaron, Jacques Béné, Alexis Barbey, Francine de Planta, Philippe Meyer, Murat-Julian Alder, Vincent Subilia*

*Date de dépôt : 17 juin 2026*

## **Proposition de motion**

### **Le syndicat des étudiants de l'Université de Genève a le devoir de rester neutre politiquement**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- la tenue de deux permanences No G7 dans les locaux du syndicat des étudiants de l'UNIGE ;
- les statuts adoptés par celui-ci attestant pourtant de leur « neutralité politique » ;
- les multiples perturbations occasionnées par le syndicat ces dernières années au sein de l'université, l'interruption de débats et leur tentative d'entarter une conseillère nationale,

invite le Conseil d'Etat

- à intervenir auprès de l'Université de Genève et particulièrement auprès du rectorat pour qu'il exerce une surveillance accrue de la Conférence universitaire des associations d'étudiants, association faîtière et syndicat des étudiants de l'Université de Genève (CUAE) ;
- à intervenir auprès de l'Université de Genève et particulièrement auprès du rectorat pour qu'il garantisse que tous les étudiants de l'Université de Genève puissent se retrouver dans les actions de la CUAE, et ce, quelles que soient leurs orientations politiques.

## ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

Les actions de l'association faïtière depuis de nombreuses années ont malheureusement trop souvent laissé entendre qu'elle ne représentait qu'une partie des étudiants en raison d'une orientation politique très marquée qui ne respecte pas la neutralité dont elle se réclame.

Il semble donc bien souvent, et c'est regrettable, qu'il n'y a pas de place pour les étudiants en désaccord avec les idées et actions politiques portées par la CUAE. Il n'y a également malheureusement que très peu de place, à l'université, pour des débats et des invités dont les idées divergent du « mainstream » qui semble dominer l'alma mater.

La CUAE entend ainsi instaurer une permanence juridique au sein de ses locaux afin de prendre en charge les personnes « ayant subi des violences policières » dans la nuit du dimanche 14 au lundi 15 juin 2026 lorsque la police n'a eu d'autre choix que de nasser les manifestants de No G7.

La CUAE n'a pas la vocation, rappelons-le, de se constituer en tant que permanence juridique pour accueillir un tel groupe – lié à un événement politique bien particulier – dans les locaux de l'université. Ce n'est en effet en aucun cas son rôle de syndicat prétendument « neutre politiquement » que d'apporter du soutien, quel qu'il soit, à un groupe engagé dans un rapport de force avec la police.

Tous les étudiants, quelles que soient leurs idées politiques, doivent se sentir défendus et soutenus par la CUAE et pas seulement ceux qui partagent leurs avis, dans le cas précis, sur les actions de la police lors de la manifestation contre le G7.

Au vu de ces explications, les auteurs vous remercient, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un accueil favorable au présent texte.